

L'Institut du patrimoine épinglé aussi

WALLONIE Pour le ministre Maxime Prévot (CDH), il doit « évoluer voire disparaître »

► Connu pour les Journées du patrimoine, cet organisme est en difficulté financière.
► La Cour des comptes épingle aussi des contrôles internes déficients.

La Wallonie n'en a pas fini avec la Cour des comptes dont le plus récent cahier d'observations met en lumière de nombreux manquements au sein des administrations, à commencer par ceux qui ont rendu possible le détournement de deux millions d'euros à l'Office régional des déchets. Comparaison n'est pas raison, mais ce mardi, à Namur, c'était en quelque sorte le tour de l'Institut du patrimoine wallon (IPW). Les constatations portaient sur les comptes 2013 et le ministre Maxime Prévot (CDH) a souligné que des progrès avaient été réalisés depuis lors. Il n'empêche : l'image de ce fleuron de l'action publique wallonne sort écornée de cette mise à nu.

L'IPW a été créé en 1999. Il organise les très populaires Journées du patrimoine. Mais il intervient aussi pour assister les propriétaires de biens classés ou pour entretenir les savoir-faire liés aux métiers du patrimoine.

On lui doit aussi une série de publications scientifiques ou grand public qui ont fait beaucoup pour sa réputation.

Mais financièrement, c'est la Berezina. La Cour des comptes souligne un sous-financement important : « L'IPW s'est vu attribuer des missions complémentaires par la Région wallonne, mais sans recevoir de financement suffisant. Pour la période 2006-2014, le coût de ces missions est estimé par l'organisme à 28,4 millions alors que le financement s'est élevé à 15,6 millions. » La trésorerie était dans le rouge en 2013 et 2014. Dix articles de base du budget 2013 ont fait l'objet de dépassements importants.

La Cour a aussi relevé des défaillances dans le contrôle interne : « L'édition des factures et des déclarations de créance ainsi que la gestion des débiteurs sont en grande partie toujours réalisées par les services opérationnels sans recours au logiciel comptable. Cette situation génère des risques au niveau de l'exhaustivité de la comptabilité. »

Le poids du triage-lavoir

Comme si cela ne suffisait pas, les finances de l'Institut du patrimoine sont plombées par les charges imputables à l'échec de la reconversion du triage-lavoir de charbon de Péronnes-lez-Binche. En 2003, une société anonyme de droit public a été



créée pour sauver et réaffecter le ministre de l'architecture industrielle. L'IPW est un des actionnaires. La rénovation de l'enveloppe extérieure est achevée depuis 2009. Elle a coûté 13 millions dont 9 à la charge de la Wallonie. Il en faudrait plus du double pour mener le chantier à son terme. Le triage-lavoir est aujourd'hui un chantier.

« L'IPW, qui détient 20 % du capital souscrit, soit 250.000 euros, a enregistré une réduction de valeur de 207.000 euros, ex-

plique le ministre du Patrimoine. Etant donné la situation de trésorerie de la société, l'IPW a d'ores et déjà procédé à une réduction de valeur d'une créance de 1,2 millions à hauteur de 300.000 euros et la transférée en créance douteuse. »

Il y a dix ans, la Wallonie a vu trop grand. Le coût des aménagements intérieurs dans le respect du site classé décourage les porteurs de projet (centre de formation, archivage...).

Maxime Prévot cherche « une

Le triage-lavoir de Péronnes-lez-Binche est pratiquement impossible à rénover à faibles coûts en raison de son classement. © DR.

issue honorable ». Elle passera par une procédure de déclassement de l'intérieur de ce gigantesque paquebot pour faciliter l'émergence de solutions d'avenir.

Mais l'Institut du patrimoine wallon risque bien de ne pas survivre à cette mésaventure. Le ministre réfléchit à son futur :

PORT DE LIÈGE

Des notes de frais, service compris

La Cour des comptes ne passe rien aux institutions publiques wallonnes. Rien ne lui échappe. Elle s'est plongée par exemple dans les frais de restaurant des responsables du port autonome de Liège de 2012 à 2014. Pour déplorer que les remboursements s'effectuent en liquide et non par virement bancaire, ce qu'elle recommande vivement. Et pour s'étonner de curieuses différences minimales entre le montant de la note et le montant remboursé. L'explication est simple : les huiles liégeoises récupèrent le prix du repas et... le pourboire laissé sur la table ! On rêve : 24,35 euros en 2012, 20 euros en 2013 et... 2,3 euros en 2014. C'est ce qui s'appelle être près de ses sous.

E.D.

« Il doit évoluer voire disparaître », a-t-il souligné ce mardi. La tendance est à un retour dans le giron de l'administration, la DGO4 qui s'occupe notamment du patrimoine. Le même destin que celui de l'Office wallon des déchets, en somme. ■

ERIC DEFFET

diagonale Le Belge regrette de rire si peu au boulot

Un rapide coup d'œil à gauche, le même à droite. Prêtez-vous au jeu : partout, le même constat interpellant. La mandibule de nombre de nos congénères semble craquer dangereusement sous l'effet de la pesanteur. Le Belge ne rit pas assez. Surtout au boulot. Et au vu des sempiternelles mines renfrognées de certains collègues - avec quelque 1.750 heures par an à tirer la tronche, une énigme reste par ailleurs sans réponse : comment font-ils pour éviter la crampe ? -, on ne peut pas donner tort aux résultats de cette enquête réalisée à la demande de Tempo-Team, une agence de travail intérimaire. Alors que 84 % des salariés estiment que rire au travail est important, la moitié d'entre eux regrette de ne pas user des zygomatics plus souvent.

C'est que le microcosme du travail est un impitoyable broyeur de félicité. La mode de l'open space n'y est pas pour rien. A chaque mouvement, des dizaines de paires d'yeux vous épient, tapies derrière leurs écrans comme des mamies derrière leurs tentures. Et puis il y a un certain type d'écologistes avant-gardistes. Il s'est insinué jadis dans le monde du travail. Et

s'y maintient avec une constance déconcertante, génération après génération. Appelons-les « les Roger ». Point de sexisme, c'est l'expérience du quotidien qui parle. A force de supporter ces Roger qui s'obstinent à ne pas tirer la chasse d'eau des toilettes, à force de constater qu'on vous pique vos yaourts, le moral descend insidieusement vers les chaussettes.

Pour, en ces temps de réforme orthographique, rayer l'accent circonflexe imprimé sur le faciès de leurs salariés, des employeurs n'hésitent pas à faire appel à des yogistes du rire. « Que le rire soit provoqué ou naturel, le cerveau ne voit pas la différence, explique Paul Flasse, vice-président de l'Académie du rire. Il libère des endorphines, relaxant le corps et désencombrant l'esprit des émotions négatives. »

Mais détrompez-vous, le geste de l'employeur n'a rien d'altruiste. « Si vous donnez une surcharge de travail à une personne (qui a ri, NDLR), elle va mieux l'accepter et produire de meilleurs résultats », affirme Fabrice Loizeau, directeur de l'Institut français du yoga du rire. Rentabilité, toujours. De quoi tirer la tronche une bonne fois pour toutes. ■

LAETITIA THEUNIS



Dans de trop nombreux bureaux, l'heure n'est pas du tout à la rigolade. © PIERRE-YVES THIENPONT.



Aujourd'hui votre bureau est là où vous êtes.

La gestion de votre parc mobile aussi.

Avec **Mobile Device Management**, BASE vous permet de déployer, gérer et sécuriser votre flotte d'appareils mobiles. Configurez tout ce dont vos employés ont besoin pour être productifs en un tour de main.

BASE, des solutions mobiles pour les entreprises d'aujourd'hui au prix le plus juste. Devenez BASE et profitez d'un service et d'un contact personnalisé pour votre entreprise.

Challengez-nous
au
0486 19 1940

Go mobile

BASE